

**DEMANDE D'EXTENSION DU SENEGAL
DECLARATION A LA 14^{ème} CONFERENCE DES PARTIES
A LA CONVENTION D'OTTAWA SUR LES MINES
ANTIPERSONNEL
GENEVE DU 30 Novembre AU 04 décembre 2015**

Monsieur le Président

Permettez-moi, à l'entame de mon intervention, de vous adresser les remerciements de la délégation sénégalaise pour l'opportunité que vous lui avez offerte de soumettre sa seconde demande d'extension.

Je voudrais étendre ces remerciements à l'ensemble des Etats Parties ainsi qu'aux partenaires du Sénégal qui appuient les efforts de déminage dans mon pays.

Depuis son adhésion à la convention d'Ottawa, le Sénégal déroule son programme national de lutte Antimines, sous l'autorité de la Commission Nationale chargée de la mise en application de la convention d'Ottawa, regroupant les départements ministériels et structures nationales compétents. Pour ce faire, une Stratégie nationale de lutte anti-mine a été élaborée dont la mise en œuvre est confiée au Centre Nationale d'Action Anti-mines (CNAMS) que j'ai l'honneur de diriger.

Monsieur le Président

Après l'approbation de sa première demande d'extension, le Sénégal s'est efforcé d'atteindre les objectifs assignés par la Convention, notamment en son Article 5.

Toutefois, dans ce cadre, des obstacles n'ont pas manqué d'impacter négativement sur le déroulement des opérations, entraînant un retard considérable dans la mise en œuvre des activités de déminage. Ces retards sont principalement dus aux conditions sécuritaires précaires, qui causent souvent des difficultés d'accès aux zones cibles.

Pour rappel, mon pays déroule son programme de déminage dans les trois régions méridionales qui constituent la Casamance, confrontées à plus de trois décennies d'une rébellion armée. Grâce aux efforts sans relâche, de négociation, du Gouvernement sénégalais, un cessez-le feu est observé depuis 2004, mais celui-ci est souvent violé avec des cas de braquages et d'enlèvement de personnel humanitaire, comme ce fut le cas du 03 mai 2013 lorsque 12 démineurs en opération sur le terrain, ont été kidnappés, entraînant un arrêt des activités de déminage pendant 7 mois.

Le Sénégal, Partie à la Convention d'Ottawa, **poursuit son programme et réaffirme, ici, sa volonté de satisfaire au mieux les dispositions et obligations** contenues dans celle-ci selon les moyens dont il dispose. A cet effet, l'état du Sénégal, avec ses partenaires techniques et financiers, a décidé, en plus des charges de fonctionnement de son centre d'actions antimines, d'allouer deux (02) milliards de franc CFA aux activités de déminage humanitaire. Toutefois, ses performances dans la mise en œuvre des différentes composantes sont tributaires des aléas d'ordre sécuritaire et

budgétaire. En effet, la précarité du cessez-le-feu, la situation de ni paix-ni guerre qui prévaut, ajoutée à la présence des unités militaires sur le terrain expliquent, pour l'essentiel, la réticence manifeste du mouvement irrédentiste à la conduite des actions de déminage, pour des raisons stratégiques.

C'est la raison pour laquelle, le Sénégal privilégie la négociation et l'esprit de la paix, au détriment de la vitesse dans la mise en œuvre de la stratégie nationale.

En effet, la négociation, même si elle induit une progression moins rapide que ce qui aurait été souhaité, a l'avantage de favoriser la sûreté des actions de déminage et d'emporter l'adhésion de toutes les parties.

A côté des obstacles sécuritaires, nous faisons face à la baisse sensible de l'appui financier nécessaire aux activités de déminage, ainsi qu'au départ annoncé de partenaires et d'opérateurs de taille.

Malgré ces difficultés enregistrées, le Sénégal continue de mener à bien ses opérations de déminage dans les zones contaminées, comme en témoignent les résultats obtenus dans le cadre de l'extension de 2009 :

- sur les **149** zones suspectes de l'étude d'urgence sur l'impact des mines en Casamance, **131** ont été fermées soit 87,91% ;
- sur les **171** localités inaccessibles, **60** sont visitées dont 54 fermées et 26 ouvertes ;
- Sur les **60** localités abandonnées, **35** ont enregistré un retour des populations dont 33 fermées et 02 ouvertes et 25 restent abandonnées.

Au stade actuel de la mise en œuvre de sa stratégie d'action antimines, sur la base d'un financement entièrement national à hauteur de cinq cent millions (500 000 000) de francs CFA pour l'année 2015, le Sénégal envisage de poursuivre et de renforcer ses efforts, avec l'appui de ses partenaires (UE, le Département d'Etat US, PNUD, etc.) par la conduite des actions ci-après :

- le déminage, la dépollution et la restitution aux populations locales des zones suivantes :
 - 18 des 149 zones initiales suspectées dangereuses (ZSD) de l'étude d'urgence sur l'impact des mines en Casamance ;
 - 26 Zones Dangereuses Confirmés et Suspectées Dangereuses identifiées dans les localités antérieurement inaccessibles devenues accessibles (18 ZDC et 08 ZSD) ;
 - 2 Zones Dangereuses Confirmées dans les localités ayant enregistré un retour des populations (02 ZDC) ;
 - 18 Zones répertoriées lors d'enquêtes non techniques complémentaires (15 ZDC et 03 ZSD).
- des enquêtes non techniques dans 216 localités, incluant les 111 localités inaccessibles restantes.

Au total, il s'agira de traiter ces 64 ZDC connues et celles issues des enquêtes non techniques des 216 localités à visiter (soit une superficie estimée à **1.598.328,195** m² pour un montant global estimé **8.185.289** US dollars).

Monsieur le Président,

Conscient des obstacles majeurs qui se dressent sur son parcours, le Sénégal voudrait réitérer sa ferme détermination à atteindre son objectif final qui est

celui de débarrasser son territoire des mines antipersonnel et des restes explosifs de guerre.

Dans cette optique, nos partenaires traditionnels, lors d'une récente rencontre du comité de pilotage du programme de déminage (25 novembre 2015), ont manifesté leur volonté d'accompagner mon pays. A titre d'exemple, les USA viennent d'octroyer 781.000 dollars US. A cet effet, une table ronde des bailleurs est prévue début 2016.

C'est pourquoi, à quelques mois de la fin de son délai de prorogation, mon pays, dans l'impossibilité de terminer les opérations de déminage total de la Casamance, sollicite une seconde extension, d'un délai de cinq (05) ans.

En conclusion, je voudrais, au nom de la délégation sénégalaise, réitérer notre appel, aux partenaires et amis, à relancer la coopération technique et financière auparavant conclue, afin de permettre au Sénégal d'atteindre très rapidement les objectifs qu'il s'est fixés dans la voie de l'éradication des mines antipersonnel, et de l'installation d'une paix définitive en Casamance.

Je vous remercie de votre attention.